

SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

■ Séance du 10 décembre 2010

Présentation du rapport d'activité 2009 du délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement De Gaulle et Jean Jaurès à Marseille

I/ Compte-rendu technique

Le délégataire a réalisé en 2009 des investissements à hauteur de 9 975 € pour le parking De Gaulle et à hauteur de 4 275 € pour le parking Jean Jaurès, soit un total de 14 250 € pour ce contrat de délégation de service public.

En l'absence de plan contractuel d'investissement sur la durée du contrat de ces montants, il est difficile de juger de l'effort d'entretien et de renouvellement du délégataire même si les montants apparaissent relativement faibles, comme en 2008. Il est à noter que le nombre d'interventions curatives sur le matériel demeure élevé et dans cette perspective des travaux de rénovation sont à mettre en œuvre, ce qui était prévu en 2009 concernant De Gaulle mais a été décalé à 2010.

Il conviendra ainsi de veiller à ce que les prévisions d'investissements présentées par le délégataire pour les deux prochaines années soient effectivement mises en œuvre (245 k€ pour De Gaulle et 200 k€ pour Jean Jaurès).

En ce qui concerne les effectifs, les organigrammes présentés par le délégataire permettent de constater que concernant le parking De Gaulle, les obligations contractuelles de présence de personnel durant les heures d'ouverture sont respectées. Concernant le parking Jean Jaurès le personnel permet de couvrir les heures d'ouverture contractuelles, mais le parking étant ouvert selon des horaires élargis, le parking est surveillé par télégestion à partir d'une certaine heure.

II/ Compte-rendu financier

1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs horaires et abonnés des deux parkings ont augmenté en juillet 2010.

En ce qui concerne le parking De Gaulle, la fréquentation horaire est en baisse de 1,3%, en rupture avec 2008 qui marquait une progression sensible par rapport à 2007 (5,9%) et s'établit à 377 345 véhicules, soit une moyenne de 1 034 véhicules par jour. Cette légère baisse fait suite à une augmentation sensible qui avait eu lieu en 2008, et vient confirmer les propos du délégataire selon lequel la hausse de l'année dernière était due à la fin des travaux du tramway. Le parking De Gaulle semble donc avoir retrouvé son rythme « de croisière ».

La fréquentation du parking par les abonnés est également en recul, de 2,8%, soit dans les mêmes proportions qu'en 2008. Pour mémoire, en 2008, le délégataire avait choisi de mettre en place un quota d'abonnements (350, à rapprocher des 520 places du parking) afin de conserver des places libres pour les usagers horaires.

La fréquentation du parking Jean Jaurès est, quant à elle, relativement stable par rapport à 2008, la fréquentation horaire progressant de 0,1% et celle des abonnés de 0,2%. Le nombre de véhicules annuels horaires s'établit ainsi à 66 203, soit une moyenne de 181 par jour, tandis que le nombre moyen d'abonnés s'élève à 484. De la même façon que pour le parking De Gaulle, le délégataire a instauré en 2008 un quota maximum d'abonnés (450, à rapprocher des 500 places du parking) afin de conserver des places disponibles pour les usagers horaires.

2/ Economie de la délégation

Malgré la stagnation voire la baisse de la fréquentation tant pour les horaires que pour les abonnés, le chiffre d'affaires de la délégation progresse sous l'effet de l'augmentation des tarifs de 2,9% par rapport à 2008 pour s'établir à 3 003 k€. Sur le total des produits, cette augmentation est en partie effacée par la

baisse des produits de remboursement des assurances (-46%), en conséquence de quoi le total des produits de la délégation n'est en hausse que de 1,9%.

Ce qui est vrai pour la DSP prise globalement l'est aussi pour le parking De Gaulle qui, malgré la baisse de fréquentation, voit son chiffre d'affaires progresser (+1,6%) pour s'établir en 2009 à 2 319 k€, répartis de la façon suivante : 77% de recettes horaires, 22% de recettes abonnés.

Le chiffre d'affaires du parking Jean Jaurès est en augmentation plus sensible (+7,5%) et s'élève en 2009 à 685 k€, répartis de la façon suivante : 38% de recettes horaires, 62% des recettes abonnés.

Les charges de la délégation sont, quant à elles, en recul de 2,72%, mais cette évolution résulte d'une évolution contrastée pour les deux parkings. En effet, les charges sur le parking De Gaulle sont en augmentation de 2% ce qui conduit à une dégradation du résultat net de ce parking de 2,7% (777 k€ en 2009), alors que les charges du parking Jean Jaurès sont en baisse sensible de 9%, contribuant à une forte amélioration du résultat net de 30% par rapport à 2008 (-361 k€ en 2009) même si ce dernier demeure négatif.

In fine le résultat net de la délégation de service public est en très forte augmentation (+46,1%) et s'établit à +416 k€ en 2009, ce qui représente 14% des produits.

3/ Relations financières avec MPM

Aucune redevance du délégataire ni contribution de la collectivité ne sont prévues pour le présent contrat.

III/ Qualité du service

Le délégataire propose un certain nombre de services complémentaires à la clientèle du parking ; par ailleurs, outre les moyens de paiement imposés contractuellement, le paiement par carte bancaire et carte Total GR est proposé aux usagers.

Peu de réclamations sont enregistrées en 2009 mais leur nombre est en augmentation par rapport à 2008. Toutefois, celles-ci concernent davantage le parking De Gaulle (20) que le parking Jean Jaurès (5), cette différence étant à relativiser au regard de la fréquentation respective des deux parkings.

IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2009

Le résultat net de la délégation de service public est donc en amélioration sensible par rapport à 2008 et représente 14% du total des produits, ce qui témoigne d'une situation économique saine pour le délégataire, situation qui ne bénéficie toutefois pas au délégant en l'absence de redevance contractuelle. Dans ces conditions, et comme en 2008, les montants investis dans le parking en 2009 peuvent paraître limités, notamment au regard du nombre important d'interventions menées sur le matériel de péage et les ascenseurs. Les investissements prévus par le délégataire pour les deux années à venir sont dans cette perspective rendus nécessaires et pertinents.